



## FORMULAIRE A REMPLIR EN CAS DE PRISE EN COMPTE OU DE MODIFICATION L'APPROCHE EXTRAFINANCIERE D'UN OPCVM OU D'UN FIA (Position-Recommandation n° 2020-03)

### 1. Identification du produit concerné

1. Code ISIN 
2. Code AMF
3. Dénomination (avant modification) 
4. Dénomination (après modification)

### 2. Nature de la communication envisagée dans la documentation réglementaire

Toute évocation de caractéristiques extra-financières :

- dans la dénomination est considérée comme une communication centrale ;
- dans le DICI/DIC est considérée alternativement comme une communication centrale ou réduite en fonction du caractère concis, équilibré, et du positionnement de la communication ;
- dans la documentation commerciale est considérée alternativement comme une communication centrale ou réduite en fonction du caractère concis de la communication ;

1. Le produit communique-t-il de façon **centrale** ou **réduite** sur la prise en compte de caractéristiques extra-financière dans la gestion au sens de la position-recommandation 2020-03 ?

Oui – Communication centrale

Oui – Communication réduite

Non

2. En cas de communication **centrale** ou **réduite** sur la prise en compte de caractéristiques extra-financières, mention de la prise en compte de caractéristiques extra-financières :

2.1 Dans la dénomination ?

Oui Communication centrale

Non

2.2 Dans le DICI/DIC ? 

Oui au-delà d'une communication concise, équilibrée et positionnée dans la section « Autres informations » - Communication centrale

Oui via une communication concise, équilibrée et positionnée dans la section « Autres informations » - Communication réduite

Non

**Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de  
l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA**

2.2.1 **En cas de communication réduite**, Extrait de la mention présentant les caractéristiques extra-financières du produit dans la section « Autres informations » du DICI / DIC

2.3. Dans la documentation commerciale ?

Oui au-delà d'une mention concise – Communication centrale

Oui de façon concise (secondaire, neutre et limitée à moins de 10% du volume occupé par la présentation de la stratégie d'investissement du produit) – Communication réduite

Non

2.3.1 En cas de communication réduite, extrait de la mention présentant les caractéristiques extra-financières du produit dans la documentation commerciale

**Position 8 de la position-recommandation 2020-03**

3.1 Le produit est un placement collectif nourricier français d'OPCVM maître ? Oui Non

3.2 Si le fonds est un placement collectif nourricier d'un OPCVM maître étranger communiquant de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion, extrait de l'avertissement dans le DICI/DIC **en conformité avec la position n°8 de la position-recommandation 2020-03**

**La suite du formulaire n'est à remplir que lorsque la réponse "Communication centrale ou Communication réduite" a été apportée à la question 1 de la section 2**

**Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de  
l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA**

**3. Nature de la modification pour prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion effectuée**

**Position N° 2 de la Position-recommandation 2020-03**

1. Au sens du paragraphe b) de cette position, l'approche retenue est :
2. Au sens du paragraphe c) de cette position, le taux d'analyse extra-financier est supérieur à 90% ? Oui                  Non
  
- En cas de réponse « En amélioration de note » à la question 3.1**
3. Taux d'exclusion de l'univers d'investissement en vue de calculer la note moyenne de référence à laquelle sera comparée le portefeuille (*élimination au minimum de 20 % des valeurs les moins bien notées*) %
  
- En cas de réponse « En sélectivité » à la question 3.1**
4. Taux de sélectivité retenu (*réduction au minimum de 20 % de l'univers d'investissement*) %
  
5. Cette autre approche correspond-elle à une de celle décrite dans la section 2 de la Position-recommandation AMF 2020-03 (*fonds de fonds, fonds greens bonds, autres indicateurs extra-financiers ...*) ? Oui                  Non
  
6. Préciser le type d'approche retenue ?
  - Fonds de fonds,
  - Fonds greens bonds,
  - Autres indicateurs extra-financiers :
    - o Facteur environnemental : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée, consommation d'énergie totale ou renouvelable...
    - o Facteur social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (part des femmes au Comex...), taux d'emploi de personnes en situation d'handicap, fréquence des accidents au sein de l'entreprise, taux d'imposition global...
    - o Facteur de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, politiques de rémunérations...

**Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de  
l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA**

**Uniquement pour les fonds communiquant de façon réduite sur les caractéristiques extra-financières :**

**Position N° 2 bis de la Position-recommandation 2020-03**

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| 7. Au sens du paragraphe b) de cette position, la note ou l'indicateur moyen du placement collectif est supérieur à la note ou l'indicateur moyen de l'univers d'investissement :  | Oui | Non |
| 8. Au sens du paragraphe c) de cette position, le taux d'analyse extra-financier est supérieur à :   |     |     |
| - 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit <i>investment grade</i> , la dette souveraine émises par des pays développés ?   | Oui | Non |
| - 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit <i>high yield</i> et la dette souveraine émise par des pays « émergents » ? | Oui | Non |

**Pour les fonds ISR uniquement :**

**Position n°2 d) de la Position-recommandation 2020-03**

- |   |  |
|---|--|
| 9. L'analyse extra-financière prend-elle simultanément en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ? | Oui<br>Non, il ne s'agit pas<br>d'un fonds ISR |
|---|--|

**Position n° 6 de la Position-recommandation 2020-03**

10. Si le fonds ne bénéficie pas du label « ISR », merci de renseigner ci-contre, l'avertissement indiquant que le placement collectif ne bénéficie pas du label ISR sur les documents utilisant le terme « ISR ».

*Cet avertissement doit être présenté dans les documents commerciaux, DICI et prospectus des placements collectifs utilisant le terme « ISR ».*

**Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de  
l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA**

**4 . Information dans les documents règlementaires et commerciaux**

**Uniquement pour les fonds communiquant de façon centrale sur les caractéristiques extra-financières :**

**Position n°3 de la Position-recommandation 2020-03, si les limites méthodologiques de la stratégie extra-financière sont significatives :**

1. Quels documents mentionnent ces limites méthodologiques ?

Pas de limite méthodologique  
significative

DICI/DIC

Prospectus

Documentation commerciale

**Position n°4 de la Position-recommandation 2020-03, quels documents mentionnent :**

2. Les objectifs mesurables minimaux retenus en application de la position n°2

DICI/DIC

Prospectus

3. Le taux minimal d'analyse extra-financière du portefeuille

DICI/DIC

Prospectus

4. L'univers d'investissement à partir duquel est réalisée l'analyse extra-financière

La SGP n'utilise pas une telle mesure pour juger du caractère significatif

DICI/DIC

Prospectus

**Envoyer le formulaire à l'adresse [GIO@amf-france.org](mailto:GIO@amf-france.org)**